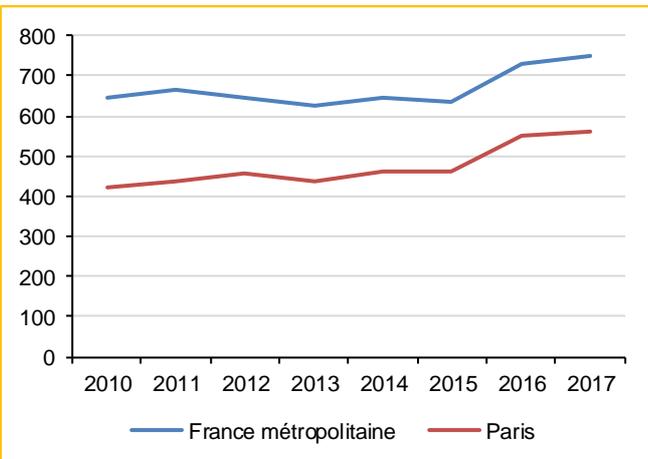


Conducteurs de taxis véhicules de tourisme (entre 2013 et 2017)

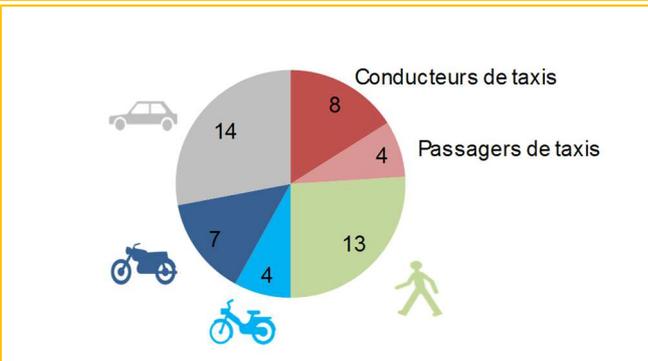
Evolution du nombre d'accidents corporels impliquant un taxi enregistrés dans le fichier BAAC



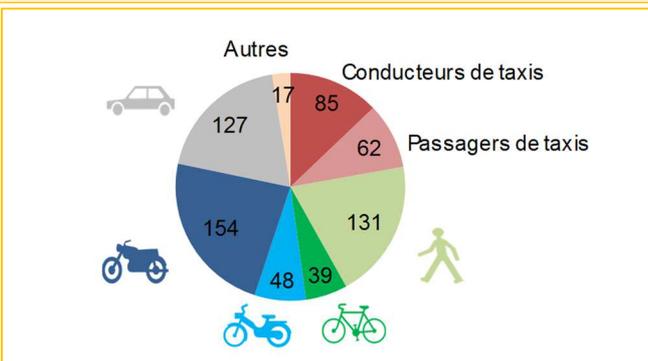
Nombre d'accidents impliquant un taxi et nombre de victimes dans ces accidents selon la localisation

Localisation	Accidents	Personnes tuées	Blessés	dont hospitalisés
Paris	2474	10	2843	234
Petite couronne	301	1	395	87
Grande couronne	74	3	124	52
France métropolitaine hors Ile-de-France	534	36	786	290
France métropolitaine	3383	50	4148	663

Nombre de personnes tuées dans les accidents impliquant un taxi selon la catégorie de véhicule, sur 5 ans, entre 2013 et 2017



Nombre de blessés hospitalisés dans les accidents impliquant un taxi selon la catégorie de véhicule, sur 5 ans, entre 2013 et 2017



Entre 2013 et 2017, 3 692 véhicules impliqués dans les accidents de la route sont renseignés comme taxis. 94,6 % de ces taxis sont des **véhicules de tourisme (VT)**. Les **deux-roues motorisés** représentent 2,4 % des taxis accidentés (soit 90 véhicules sur 5 ans) ; 43 % de ces véhicules impliqués dans des accidents le sont à Paris, 33 % en petite couronne, 4 % en grande couronne, 3 % dans les Bouches-du-Rhône et 2 % dans le Rhône. 23 **vélos** taxis ont été impliqués dans un accident de la route en 5 ans ; 11 à Paris, 6 en petite couronne, 2 dans le Rhône.

Dans la suite, les taxis désignent uniquement les taxis véhicules de tourisme.

Taxis VT

Entre 2013 et 2017, 3 383 accidents ont impliqué un taxi. Dans ces accidents, 50 personnes sont décédées et 4 148 ont été blessées (dont 663 personnes hospitalisées plus de 24 heures).

Sur 5 ans, **73 % des accidents impliquant un taxi ont eu lieu à Paris** (2 474 accidents)¹, induisant le décès de 10 personnes. Les départements de petite couronne et de grande couronne concentrent respectivement 9 % et 2 % de ces accidents.

Les usagers impliqués

50 personnes sont décédées dans les accidents impliquant un taxi entre 2013 et 2017 : 8 conducteurs de taxi, 4 passagers de taxis, 13 piétons, 11 usagers de deux-roues motorisés et 14 automobilistes.

663 personnes ont été blessées hospitalisées (BH) plus de 24 heures dans un accident impliquant un taxi : 22% dans le taxi (85 conducteurs et 62 passagers). 20 % piétons, 30 % usagers de deux-roues motorisés et 19 % automobilistes.

Passagers de taxis

Trois des quatre passagers de taxis décédés avaient 65 ans ou plus.

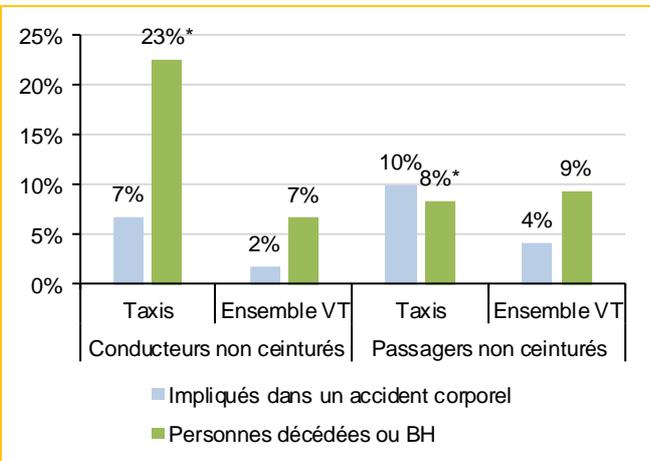
Parmi les 62 passagers de taxis BH, on compte notamment 7 enfants de 14 ans ou moins, 4 adolescents de 15 à 17 ans, 7 jeunes de 18 à 24 ans et 13 seniors (65 ans ou plus).

Conducteurs de taxis

Entre 2013 et 2017, 8 conducteurs de taxis sont décédés et 85 ont été blessés hospitalisés. Parmi eux, 25 % ont entre 35 et 44 ans et 49 % ont entre 45 et 64 ans. 78 % des conducteurs de taxis décédés ou blessés hospitalisés dans un accident de la route sont des hommes.

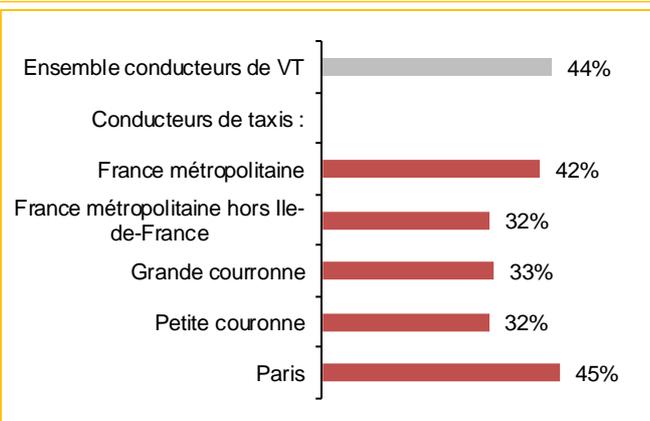
¹ L'enregistrement des accidents corporels est cependant plus systématique sur Paris.

Proportion de conducteurs ou de passagers non ceinturés selon s'ils sont usager d'un taxi ou d'un VT et s'ils étaient impliqués dans un accident corporel ou victime grave de l'accident

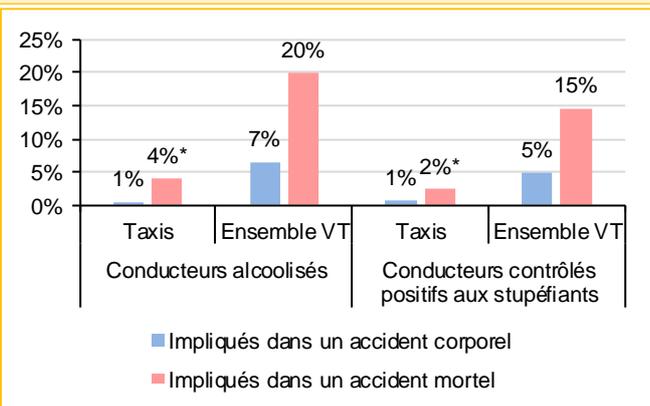


* Effectifs faibles

Proportion de conducteurs de taxis présumés responsables selon la localisation de l'accident et part de l'ensemble des conducteurs de VT présumés responsables en France métropolitaine entre 2013 et 2017



Proportion de conducteurs alcoolisés ou positifs à au moins un stupéfiant parmi ceux contrôlés selon s'ils conduisaient un taxi ou un VT



* Effectifs faibles

Port de la ceinture

Selon l'article R412-1 du Code de la route, le port de la ceinture n'est pas obligatoire pour tout conducteur de taxi en service.

La non obligation se retrouve dans les accidents de circulation ; les conducteurs de taxis portent moins la ceinture que l'ensemble des conducteurs de VT impliqués dans les accidents corporels (parmi les conducteurs pour lesquels le port de la ceinture est renseigné, 7 % des conducteurs de taxis impliqués ne portaient pas la ceinture contre 2 % de l'ensemble des conducteurs de VT).

Les passagers de VT portent également moins la ceinture lorsqu'ils sont dans un taxi. Entre 2013 et 2017, 10 % des passagers de taxis impliqués dans les accidents corporels ne portaient pas la ceinture, contre 4 % de l'ensemble des passagers de VT. Parmi les usagers tués, 1 passager de taxis sur les 4 décédés entre 2013 et 2017 ne portait pas la ceinture. Sur la même période, 21 % des passagers de VT tués ne portaient pas la ceinture.

Responsabilité des conducteurs de taxis

Parmi les 3 379 conducteurs de taxis impliqués dans un accident corporel entre 2013 et 2017, 42 % sont présumés responsables de l'accident contre 44 % de l'ensemble des conducteurs de véhicules de tourisme. Toutefois, il y a un fort écart entre les taxis de Paris (responsables dans 45 % des accidents) et les taxis en dehors de Paris (32 %).

Les conducteurs de taxis sont moins alcoolisés que l'ensemble des conducteurs de VT. Entre 2013 et 2017, 7 % de l'ensemble des conducteurs de VT impliqués dans un accident corporel et dont l'alcoolémie est connue ont une alcoolémie illégale, contre moins de 1 % des conducteurs de taxis. Dans les accidents mortels, 20 % de l'ensemble des conducteurs de VT impliqués ont une alcoolémie illégale ; 2 conducteurs de taxis sur les 7 pour lesquels l'alcoolémie est connue ont une alcoolémie illégale.

De même, les conducteurs de taxis sont moins contrôlés positifs aux stupéfiants que l'ensemble des conducteurs de VT. Dans les accidents mortels, 15 % des conducteurs de VT contrôlés sont positifs aux stupéfiants. 1 conducteur de taxis, sur les 42 pour lesquels le résultat du test est connu, est sous l'emprise de stupéfiants.